
Délibération n° D2023-03-13-Ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 14 mars 2023

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis de la commission de formation et de la vie universitaire du 09 mars 2023,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les tarifs de formation professionnelle 2023-2024 de l'IUT, tels qu'annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	26
✓ Nombre de voix pour :	26
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

Lyon, le 14 mars 2023

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,
du pilotage et de la stratégie numérique**



Gilles BONNET

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les quatre grands types de tarifications ci-dessous s'appliquent aux diplômes nationaux et s'entendent **hors droits d'inscription universitaire**. En fonction des situations, les droits d'inscription universitaire pourront s'y ajouter (à titre d'exemple en 2022-2023, 170 € pour les diplômes nationaux relevant du cycle de licence).

1. TARIFICATION APPRENTISSAGE

Le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage est déterminé par **France compétences**, cette valeur diffère en fonction de la branche professionnelle concernée et des ajustements tarifaires effectués au cours de l'année (voir <https://www.francecompetences.fr/base-documentaire/referentiels-et-bases-de-donnees/>).

Le coût décret est appliqué pour les organismes publics et organismes publics relevant d'une prise en charge du CNFPT.

Le différentiel entre la prise en charge par l'OPCO et le tarif de nos formations est supporté par l'IUT.

L'entreprise n'a donc pas de reste à charge.

2. TARIFICATION CONTRAT DE PROFESSIONALISATION

Le financement des Diplômes nationaux de l'IUT s'effectue sur la base des forfaits fixés par accord conventionnel, ou à défaut d'un tel accord, sur la base d'un minimum de 14 € de l'heure.

A titre d'exemple pour les Licences professionnelles :

Fiche RNCP/ Code diplôme	Diplôme	Volume horaire	Tarif forfaitaire
RNCP30086 - 25031099	Management et Gestion des Organisations - Assistant de gestion administrative et financière (AGAF)	450	6 300 €
RNCP29806 - 25031548	Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (CRH)	440	6 160 €

3. TARIFICATION FORMATION CONTINUE

Le tarif formation professionnelle continue des diplômes nationaux de l'IUT s'élève à 7 000 € par an.

Une remise commerciale de 50 % du tarif est accordée pour les demandeurs d'emploi sur justificatif d'inscription à Pôle Emploi (catégorie 1 et 2 au jour de la rentrée universitaire).

4. TARIFICATION VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Les demandes peuvent être adressées à vae.iut@univ-lyon3.fr :

Étapes	Licence
Recevabilité administrative et pédagogique	200 €
Accompagnement méthodologique à la rédaction du dossier - <i>facultatif</i>	1 200 €
Accompagnement au jury	1 000 €
TOTAL	2 400 €